

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 4 février 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

41-02-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

42-02-19

SÉANCE ORDINAIRE DU 2019-01-07

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2019.

ADOPTÉE

43-02-19

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2019-01-21

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 7 JANVIER 2019

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 7 janvier 2019.

CORRESPONDANCE

- De l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, un avis de versement d'un montant de 4 500 \$, et ce, suite à la demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide pour la préparation aux sinistres.
- De Daniel A. Gaudreau, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conjointement avec Guylaine Bouchard, sous-ministre adjointe au ministère de l'Environnement, une correspondance concernant les municipalités visées par le décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale en zone inondable, indiquant que ledit décret cessera d'avoir effet le 19 janvier 2019 et qu'au plus tard, 60 jours après cette date, chaque municipalité visée devra faire parvenir au ministre de l'Environnement un rapport de l'administration de la ZIS.
- De Yiseth Johanna Rodriguez d'Hydro Québec, une correspondance indiquant que des travaux de démantèlement sur la ligne de transport électrique qui traverse certains lots situés sur le chemin de Saint-Edgar, la route 132 Ouest ainsi que la rue Armand-Lelièvre, seront entrepris et débiteront vers le 4 février pour se terminer vers le 30 juin 2019.
- De la MRC de Bonaventure, un communiqué concernant le sauvetage d'urgence en milieu isolé ainsi qu'un document concernant les exigences de formation pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.
- D'une citoyenne, une correspondance concernant le registre québécois d'immatriculation des armes à feu à utilisation non restreinte et demandant de prendre position au sujet du mouvement « Contre le registre pour la santé mentale ».
- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 6 667 \$, représentant le versement final de la subvention allouée au volet « Initiative rurale » pour l'acquisition d'une remorque pour l'unité de sauvetage.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de janvier 2019 ainsi que le rapport pour l'année 2018.

44-02-19

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant d'un million trente-huit mille cent quatre-vingt-treize dollars et quatre cents (1 038 193,04 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

45-02-19

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

Considérant l'article 108 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que dorénavant le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

Considérant l'offre déposée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 20 775 \$, plus taxes par année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton afin de procéder à la vérification des états financiers de la Ville, pour quatre (4) années, soient 2018, 2019, 2020 et 2021, et ce, au montant de 20 775 \$, plus taxes, par année.

ADOPTÉE

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS PUBLIÉ AU SITE INTERNET

La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant et comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$, pour l'année 2018, est déposée au Conseil. Il est à noter que cette liste a été également publiée sur le site Internet de la Ville, et ce, tel que requis par la Loi.

46-02-19

BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NEW RICHMOND ET LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS - AUTORISATION DE SIGNATURES

Considérant que le Conseil souhaite conclure un bail avec le Club des 50 ans et plus « Les Soleils Couchants », stipulant ainsi les nouvelles modalités à respecter, et ce, suite aux rénovations effectuées au Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le bail de location de locaux situés au Centre communautaire Adrien-Gauvreau avec le Club des 50 ans et plus « Les Soleils Couchants ».

ADOPTÉE

47-02-19

DEMANDE D'AUTORISATION - PROLONGATION DE TRAITEMENT DIFFÉRÉ

Considérant que par sa résolution 198-08-2015, le Conseil municipal a autorisé Mme Yolaine LeBlanc à prendre un congé à traitement différé;

Considérant la demande déposée à l'effet de prolonger ledit traitement différé jusqu'au 20 avril 2020, et ce, en modifiant les modalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'accepter de prolonger le traitement différé de Mme Yolaine LeBlanc jusqu'au 20 avril 2020, et ce, selon le scénario proposé par l'employée.

ADOPTÉE

48-02-19

SERVICE TÉLÉPHONIQUE DE LA VILLE DE NEW RICHMOND - TARIFICATION

Considérant que la Ville de New Richmond bénéficie du service de téléphonie IP depuis 5 ans, et ce, par le biais de la firme Navigue.com;

Considérant que Navigue.com propose une transformation de la tarification actuelle en échange de la signature d'un contrat de 3 ans;

Considérant que cette transformation représente une économie potentielle d'approximativement 2 500 \$ annuellement, avant les taxes applicables;

Considérant que l'offre de Navigue.com permettrait aux organismes de la Ville de bénéficier du même tarif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Navigue.com à l'effet de signer un nouveau contrat pour une période de 3 ans, incluant une transformation de tarification. Par le fait même, le directeur général est autorisé à signer tous documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE

49-02-19

ACQUISITION DE PROJECTEUR

Considérant que la Ville dispose présentement de deux (2) projecteurs qui sont très utilisés par le personnel et les différents locataires, souvent lors de la même période;

Considérant que le Conseil souhaite améliorer l'efficacité de différentes rencontres de travail en installant dans une des salles de réunion un équipement permanent;

Considérant les offres déposées par la firme Services informatiques Gilles Bujold pour l'achat d'équipement:

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De procéder à l'acquisition d'un téléviseur intelligent et de procéder à son installation au coût approximatif de 2 368,98 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

50-02-19

CONDUIT D'ÉVACUATION DE HOTTE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU

Considérant la situation actuelle (froid intense lors de période libre) engendrée par une utilisation ponctuelle de la cuisine du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant l'offre déposée afin de régler la situation par la firme CAMEC inc. par la pose d'un volet gravitaire dans le conduit d'évacuation de la hotte de cuisine au montant approximatif de 350 \$, taxes en sus;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'article 9.1.1 du Code NFPA 96;

Considérant que la Ville dégage Camec inc. de toutes responsabilités suite à l'installation d'un volet gravitaire;

Considérant que pour s'assurer d'un bon fonctionnement sécuritaire, ledit volet gravitaire installé sera rigoureusement inspecté de façon annuelle par un professionnel ;

Considérant que la pose dudit volet gravitaire engendrerait un confort des lieux ainsi qu'une efficacité énergétique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser la dépense pour la pose d'un volet gravitaire dans le conduit d'évacuation de la hotte de cuisine du Centre communautaire, et ce, selon l'offre déposée par CAMEC inc. au montant approximatif de 350 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

51-02-19

JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

Attendu que le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

Attendu que beaucoup d'administrations locales au pays disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;

Attendu que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités de conditionnement physique;

Attendu que le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

Attendu que les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

Attendu que la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

Attendu que la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De proclamer le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans la Ville de New Richmond.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1092-19 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX SECTEURS RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, TOURISTIQUE ET AGRICOLE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NEW RICHMOND, ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT DE 364 000 \$, REMBOURSABLE SUR 10 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement d'emprunt 1092-19 décrétant un programme d'aide aux secteurs résidentiel, commercial, touristique et agricole sur tout le territoire de la Ville de New Richmond, et pour ce faire un emprunt de 364 000 \$, remboursable sur 10 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

52-02-19

VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 200, BOULEVARD PERRON OUEST - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE COURTAGE

Considérant que la Ville a mis en vente l'immeuble situé au 200, boulevard Perron Ouest par l'entremise de Royal Lepage;

Considérant que ledit contrat de courtage s'est terminé le 31 janvier 2019;

Considérant que Royal Lepage propose de renouveler leur contrat pour une période de 3 mois avec une commission de 4,5 %;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De renouveler le contrat de courtage pour une période de trois (3) mois, pour la vente de l'immeuble situé au 200, boulevard Perron Ouest avec Royal Lepage pour une commission de 4,5 %.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

AUTORISATION D'ACHAT - CAMIONNETTE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

BANDES SÉPARATRICES DE HOCKEY - PRÉ-NOVICE ET NOVICE - FONDS DE ROULEMENT

Ce point est remis à une séance ultérieure.

URBANISME

RÈGLEMENT 1087-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 926-13 RELATIF AU PLAN D'URBANISME - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1087-19 relatif au plan d'urbanisme, sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT 1088-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE IB.6 À PARTIR DE LA ZONE CA.17) - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1088-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Agrandissement de la zone Ib.6 à partir de la zone Ca.17), sera adopté à une séance ultérieure.

53-02-19

RÈGLEMENT 1089-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AJOUTER DES USAGES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES ZONES IC.4, IC.5, IC.6, IC.8, IC.9 ET IC.10 - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter des usages supplémentaires pour certaines zones, portant le numéro 1089-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter des usages supplémentaires dans les zones Ic.4, Ic.5, Ic.6, Ic.6, Ic.8, Ic.9 et Ic.10, lequel est identifié sous le numéro 1089-19.

ADOPTÉE

54-02-19

RÈGLEMENT 1090-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 927-13 (MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS 35) - ADOPTION DU 1^{ER} PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Modification des usages autorisés de la grille de spécifications 35), portant le numéro 1090-19;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement 927-13 (Modification des usages autorisés de la grille de spécifications 35), lequel est identifié sous le numéro 1090-19.

ADOPTÉE

55-02-19

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - ROUTE 132 OUEST

Considérant la nouvelle demande d'émission de permis déposée pour l'implantation d'un immeuble sur la route 132 Ouest (lots 6 206 351 et 6 206 350);

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 30 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'implantation d'un immeuble sur la route 132 Ouest (lots 6 206 351 et 6 206 350).

ADOPTÉE

OUVERTURE D'UNE RUE RELIANT LE CHEMIN CYR AU BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE

56-02-19

OUVERTURE D'UNE RUE

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, le Conseil municipal peut ordonner l'ouverture d'une nouvelle rue ou le prolongement d'une rue existante;

Considérant le plan cadastral parcellaire déposé par l'arpenteur Pascal Mercier, dossier no. S017651;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal décrète par la présente résolution, l'ouverture d'une rue composée des deux parcelles suivantes :

Parcelle 1 : Lot 6 278 818 d'une superficie de 4 347,1 mètres carrés;

Parcelle 2 : Lot 6 278 941 d'une superficie de 1 157,0 mètres carrés.

ADOPTÉE

57-02-19

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - PROPOSITION D'ODONYME POUR LA NOUVELLE RUE

Considérant que la Ville de New Richmond, par sa résolution 56-02-19 a décrété l'ouverture d'une nouvelle rue située au Nord du chemin Cyr actuel;

Considérant que la nouvelle rue est séparée du chemin Cyr actuel par un carrefour giratoire situé sur la route 132 Ouest;

Considérant que l'appellation chemin Cyr Nord est déjà inscrite sur un panneau, et ce, depuis plusieurs années;

À ce moment, le maire demande le vote pour cette proposition de résolution :

<i>M. Jacques Rivière, conseiller, siège numéro 1 :</i>	<i>En désaccord</i>
<i>M. François Bujold, conseiller, siège numéro 2 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. Jean Cormier, conseiller, siège numéro 3 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. Jean-Pierre Querry, conseiller, siège numéro 4 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. René Leblanc, conseiller, siège numéro 5 :</i>	<i>En accord</i>
<i>Mme Geneviève Braconnier, conseillère, siège numéro 6 :</i>	<i>En accord</i>

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et résolu à la majorité :

De déposer une demande à la Commission de toponymie du Québec afin que la nouvelle rue, ouverte par la résolution 56-02-19, et indiquée au plan joint, porte le nom de chemin Cyr Nord.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

58-02-19

ACHATS EN COMMUN - MRC BONAVENTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De mandater la MRC de Bonaventure à procéder à un appel d'offres pour la Ville de New Richmond pour :

- Épandage de chlorure de calcium ou de magnésium liquide : 23 mètres cubes;
- Chlorure de calcium en granules : 70 sacs de 35 kg.

ADOPTÉE

59-02-19

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant l'absence prolongée d'un opérateur au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'entériner l'embauche de M. Jean-François Leblanc, à titre d'opérateur à titre temporaire, pour le Service des travaux publics, et ce, en date du 24 janvier 2019.

ADOPTÉE

60-02-19

RÉALISATION D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DU PUIT MUNICIPAL - ÉTAPE 1

Considérant que le ministère de l'Environnement demande à toutes les municipalités de procéder à des analyses afin de déterminer s'il y a présence de sources de contamination possible de la source d'eau potable municipale d'ici le 1^{er} avril 2021;

Considérant le projet d'analyse de vulnérabilité de la prise d'eau potable de la Ville;

Considérant l'offre de services déposée par PESCA Environnement au montant de 2 900 \$, taxes en sus, pour l'analyse diagnostic des études et données existantes pour ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services déposée par la firme PESCA Environnement au montant de 2 900 \$, taxes en sus, pour l'analyse diagnostic des études et données existantes pour le projet de vulnérabilité de la prise d'eau potable de la Ville.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

61-02-19

DEMANDE D'AFFECTATION TEMPORAIRE - TECHNICIEN DE SCÈNE

Considérant que le technicien de scène actuel, M. Serge St-Pierre, bénéficie de libérations syndicales régionales fréquentes;

Considérant que ces dites libérations engendrent des problématiques au niveau travail rendu mais également une économie monétaire pour la Ville;

Considérant que le dossier a été traité par le comité de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'affecter temporairement M. Yannis Daraïche, assistant-technicien de scène au titre de technicien de scène en remplacement de M. Serge St-Pierre, et ce, à compter du 4 février 2019 jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un contribuable souligne que lors de la dernière assemblée, le manque de sécurité des usagers sur le chemin Pardiac a été souligné et qu'au lieu d'installer des affiches au centre de la voie, ces dernières pourraient peut-être être installées sur les poteaux situés le long du chemin. Il demande également à ce que la distance de l'affiche située le long du chemin de Saint-Edgar pour l'entreprise Raymer, soit validée afin de s'assurer que les normes sont respectées. Il semble que la visibilité soit entravée à la sortie.

Un citoyen demande si plusieurs rues secondaires pourraient être déblayées sur une plus grande largeur car étant donné les accumulations de neige de cet hiver, la largeur de circulation des automobiles cause problème.

Un citoyen demande à quel endroit et à quelle heure se tiendra la prochaine assemblée concernant l'avenir de l'aréna à laquelle sont conviés les aînés. Il demande également s'il peut obtenir un résumé de l'assemblée à laquelle les gens d'affaires ont été conviés.

Concernant le futur démantèlement de la ligne électrique dans le secteur du parc industriel, un citoyen demande si la Ville a prévu d'installer de nouveaux poteaux pour les nids d'oiseaux qui seront délogés.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 30.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière